

COMMUNE DE VIALAS (LOZERE)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 **BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT VIALAS** *(Nomenclature M49)*

Aux termes des dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

L'article 242 de la loi des finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Le Compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

La commune de Vialas, s'est portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le Compte Financier Unique présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

1. La section de fonctionnement / d'exploitation

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	263 574.49 €
Dépenses de fonctionnement	- 223 487.12 €
Résultats de l'année 2025	40 087.37 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement du service ainsi que les amortissements :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 60 210.73 €.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 63 500 € pour l'année 2025. Elles sont remboursées au Budget Principal pour la mise à disposition des agents affectés au service.

3) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ces dépenses s'élèvent à 8 841 € pour l'année 2025. Il s'agit principalement du reversement des redevances à l'Agence de l'Eau.

4) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe principalement les créances admises en non-valeur et les créances éteintes. Ces charges s'élèvent à 1 022.48 €.

5) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 4 511.19 € en 2025.

6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement les titres annulés sur exercice antérieur pour un montant de 1 136.72 €.

7) Les dotations aux dépréciations et provisions (chapitre 68)

A la demande de la Trésorerie, il a été demandé de commencer à constater des dépréciations de créances. Un montant de 300 € a été mandaté au titre de l'exercice 2025.

8) Les opérations d'ordre (chapitre 042)

Les dépenses d'ordre représentent en 2025 : 83 965.00 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
011	Charges à caractère général	33 458.69 €	60 210.73 €	+ 79.96 %
012	Charges de personnel	61 000.00 €	63 500.00 €	+ 4.1 %
014	Atténuation de produits	13 552.00 €	8 841.00 €	-34.76 %
65	Autres charges de gestion courante	2 992.80 €	1 022.48 €	-65.84 %
66	Charges financières	4 747.65 €	4 511.19 €	-4.98 %
67	Charges exceptionnelles	1 205.14 €	1 136.72 €	-5.68 %
68	Dot. Amort., Dépréc., provisions	0.00 €	300.00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 973.16 €	83 965.00 €	-0.01 %
Total des dépenses		200 929.44 €	223 487.12 €	+11.23 %

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits des services
- Les subventions d'exploitation

1) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement de la vente d'eau aux abonnés et des redevances d'assainissement collectif, pour un montant total en 2025 de 172 802.14 €.

3) Les subvention et participations (chapitre 74)

Le chapitre 74 regroupe les subventions et les participations pour un montant de 3 190.01 € en 2025. Il s'agit principale de la participation du SDEE aux différents travaux de fonctionnement.

Les recettes d'ordre sont les quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice. Pour 2025, elles représentent 87 582.10 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	61 446.46 €	0.00 €	
013	Atténuation de charges	685.28 €	0.00 €	
70	Produits des services	164 057.06 €	172 802.14 €	+5.33 %
74	Subventions d'exploitation	1 899.16 €	3 190.01 €	+67.97 %
75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.24 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 361.43 €	87 582.10 €	+30.02 %
	TOTAL DES RECETTES	234 532.13 €	263 574.49 €	+12.38 %

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	444 921.36 €
Dépenses d'investissement	- 283 213.39 €
Résultats de l'année 2025	161 707.97 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2026 : 161 707.97 € - Déficit reporté des exercices précédents 153 963.74 € = 7 744.23 €

c) Restes à réaliser :

Recettes RAR : 340 361.83 €

Dépenses RAR : 20 000.00 €

Solde RAR : + 320 361.83 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du service et le remboursement du capital des emprunts contractés ainsi que les dépenses d'ordre.

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 12 630.73 € en 2025.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 239 892.31 €.

2) Opérations d'équipements :

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Réhabilitation du réseau AEP : Phase 4 – Les Hortals et le Travers (travaux devant se terminer au cours de l'exercice 2026)
- Régularisation administrative du Captage de la source Milette
- Achats de matériels divers

3) Les dépenses d'ordre :

Les dépenses d'ordre représentent en 2025 : 87 582.10 €.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 444 921.36 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 265 907.21 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 179 014.15 €

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			153 963.74	
Opérations de l'exercice	223 487.12	263 574.49	283 213.39	444 921.36
Résultats de clôture		40 087.37		7 744.23
Restes à réaliser			20 000.00	340 361.83
Besoin d'affectation de résultats (Compte1068)				0